

# 2023



**L'Agglo**  
Grand Guéret  
Communauté

## Rapport d'activité

publié le 9/10/24  
mis en ligne le 10/10/24

Accusé de réception en préfecture  
023-200034325-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Edité en septembre 2024  
Crédits photos : Collection Grand Guéret / J.M. PERICAT (photos des communes) / L. PRUNIERES / Senivpetro on FREEK / Mike Old  
Björn Bröskamp de Pixabay

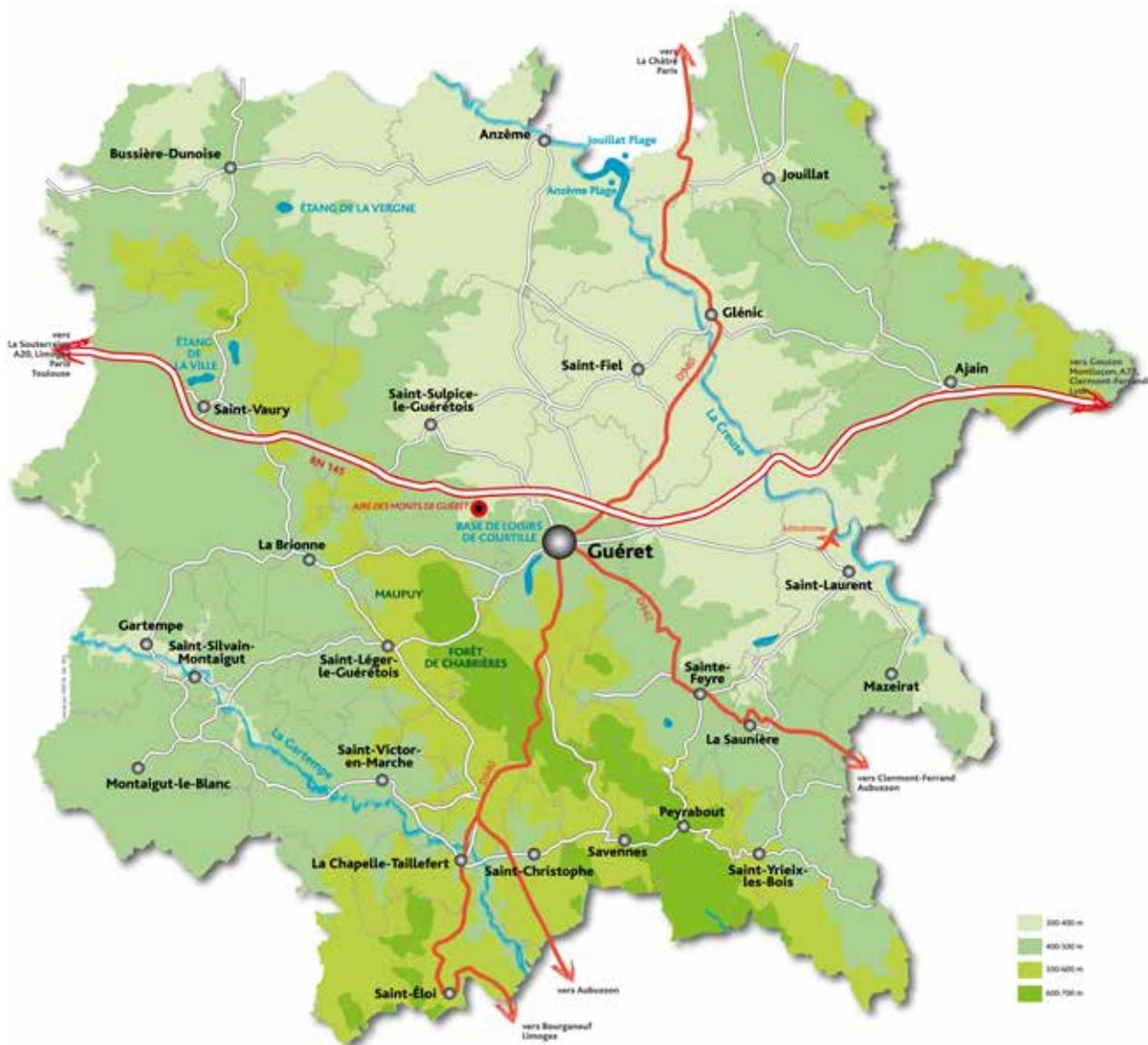
Accusé de réception en préfecture  
023-200934826-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception en préfecture : 09/10/2024

# Sommaire

<b>Les 25 communes du territoire</b>	p.4
<b>Les compétences</b>	p.6
<b>Direction de l'aménagement du territoire</b>	
- Habitat	p.10
- Urbanisme	p.12
- Accueil des gens du voyage	p.14
- Politique de la Ville	p.16
- Plan Climat Air Énergie Territorial	p.18
- Fibre	p.20
<b>Direction du développement local collaboratif</b>	
- Tiers-Lieux « La Quincaillerie »	p.24
- Europe / Leader / Coopération	p.26
<b>Direction de la petite enfance</b>	
- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RPE du Grand Guéret	p.30
<b>Direction de la lecture publique</b>	
- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecture publique	p.34
<b>Direction des services techniques</b>	
- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales	p.38
- GEMAPI	p.40
- Service Public d'Assainissement Non Collectif	p.42
- Bureau d'études	p.44
- Transports publics	p.46
<b>Direction du développement économique et touristique</b>	
- Développement économique	p.50
- Sports Nature	p.52
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières »	p.54

# 25 Communes membres

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise  
La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazerat  
Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel  
Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut  
Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois -  
Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



**- 15 décembre 1992 -**  
Naissance du District  
du Pays de Guéret Saint-Vaury.  
Président : André LEJEUNE.

**- 1<sup>er</sup> décembre 1999 -**  
Transformation en Communauté de  
Communes de Guéret Saint-Vaury.  
17 communes membres, puis 19 en  
2003. Présidents : André LEJEUNE, puis  
Michel VERGNIER en octobre 2009.

**- 1<sup>er</sup> janvier 2013 -**  
Transformation en Communauté  
d'Agglomération du Grand Guéret.  
22 communes membres, puis 25 en  
2018. Président : Michel VERGNIER,  
023-200034825-20240926-187-24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



[Ajain]  
La Croix de Villandry



[Anzême]  
Les gorges de la Creuse



[La Brionne]  
Le lavoir de Larpent



[Bussière-Dunoise]  
L'étang de la Vergne



[La Chapelle-Taillefert]  
Le bourg



[Gartempe]  
L'église



[Glénic]  
Le viaduc



[Guéret]  
Le centre-ville



[Jouillat]  
La plage de Pêchadoire



[Mazeirat]  
L'église



[Montaigut-le-Blanc]  
Le château



[Peyrabout]  
La cabane du cantonnier



[Saint-Christophe]  
Le clocher



[Saint-Eloi]  
Le bourg



[Saint-Fiel]  
Le viaduc



[Saint-Laurent]  
Le bourg



[Saint-Léger-le-Guérétois]  
Le bourg



[Saint-Silvain-Montaigut]  
La fontaine des Galeux



[Saint-Sulpice-le-Guérétois]  
Le pont de la Naute



[Saint-Vaury]  
La statue de Saint-Valéric



[Saint-Yrieix-les-Bois]  
Le bourg



[Sainte-Feyre]  
Le château de Sainte-Feyre



[Saint-Victor-en-Marche]  
L'église



[La Saunière]  
Le château du Théret



[Savennes]  
L'église

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Les compétences

La définition des compétences d'un EPCI est encadrée par la loi. Deux grands principes régissent les EPCI :

- **le principe de spécialité** : pas de compétences générales comme les collectivités locales mais des compétences d'attribution ; l'EPCI ne peut exercer que les compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres et qui figurent expressément dans ses statuts ;
- **le principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence donnée à l'EPCI par ses communes membres entraîne le dessaisissement total de ces dernières dans le domaine transféré.

**La Communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :**

Au niveau des compétences obligatoires :

1. En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
3. En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
4. En matière de politique de la ville dans la communauté : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
6. En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
8. Eau ;
9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;
10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Au niveau des compétences supplémentaires :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; montage du dossier définitif du contrat de rivière Gartempe, conformément à la circulaire n° 94.81 du

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

24 Octobre 1994, aux études et recherches nécessaires au montage du dossier définitif, à l'animation, la sensibilisation et la communication dans le cadre du montage du dossier définitif, études et toutes actions liées à la création et l'exploitation d'équipements visant à développer la production d'énergie éolienne sur le territoire communautaire ;

3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
4. Action sociale d'intérêt communautaire.

#### Autres compétences :

- l'entretien et la gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret ;
- la gestion d'un centre de ressources domotique, organisé autour de trois activités principales : des formations professionnelles universitaires, une pépinière d'entreprises et un espace de simulation virtuelle immersive pour pré-visualiser les travaux et aménagements nécessaires à l'adaptation de l'habitat, dans les situations de handicap et de la perte d'autonomie ;
- gestion d'une aire d'accueil et de promotion des activités économiques et touristiques dénommée " Aire des Monts de Guéret " ;
- mise en oeuvre des dispositifs financiers d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles dans les périmètres définis par le règlement de la collectivité,
- soutien financier à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes et collectifs ;
- conception, construction et exploitation d'un réseau d'eau industrielle ;
- l'étude et le développement des commissions à très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; et notamment l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte " DORSAL " ;
- les actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire ;
- l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon Guéret ;
- la création et la gestion d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière social, économique et culturel, avec un espace de travail partagé à la population, un Fab Lab, une salle de spectacle vivant et de conférence, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire ;
- l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la SCIC " InnoVill'âge " ;
- l'aménagement, la mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, l'installation, le renouvellement et l'entretien du mobilier urbain attenant (poteau, abribus,...), la signalisation horizontale et verticale des points d'arrêts,
- la réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole ;
- élaboration et mise en oeuvre d'une charte forestière ;
- l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires correspondant à la définition de l'article L 6323-3 du Code de la Santé Publique ou de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé au sens de l'article L. 1434-12 du même code ;
- l'aménagement et la gestion d'un Parc animalier en forêt de Chabrières,
- création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou hébergements légers de loisirs dans le cadre de hameaux ou de sites comprenant au moins 6 hébergements, et les hébergements de plein air attenants formant un seul ensemble de gestion ;
- gestion des sites touristiques sis aux lieux-dits Grand Pièce et Péchadoire sur la commune d'Anzême et sis aux lieux-dits Lavaud et Moulin du Prat sur la commune de Jouillat ;
- aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- la création, l'aménagement, la gestion, l'animation et l'entretien de la Station Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnées, d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail, de canoë kayak, de paddle, de parcours acrobatique en hauteur, d'activités nautiques et aquatiques sur les sites d'Anzême et de Jouillat ;
- l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'arboretum situé en forêt de Chabrières sur la commune de Guéret ;
- étude, construction et gestion d'une fourrière canine chargée de récupérer les chiens et chats errants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- le soutien financier apporté à la SPA de la Creuse à la place des contributions des communes ;
- gestion d'un crématorium situé sur la commune d'Ajain ;
- élaboration et mise en oeuvre d'un Agenda 21.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction de l'aménagement du territoire

## Les services de la Direction de l'aménagement du territoire :

- Habitat
- Urbanisme
- Accueil des Gens du Voyage
- Politique de la Ville
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Fibre

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

2023 est une année de poursuite des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat du territoire : OPAH-RU de Guéret, aide à la rénovation des façades, participation au financement des PIG départementaux sur la rénovation énergétique, le logement dégradé, l'adaptation au vieillissement et au handicap et l'assainissement. C'est également une année de transition avec l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2024/2030 (PLH).



## Les missions du service

### Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat

#### Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé :

- Opération d'incitation à la rénovation des façades (pour les communes ayant fait des travaux d'embellissement de centres-bourgs) ;
- Programmes d'Intérêt Général départementaux (adaptation du logement au vieillissement et/ ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique) : aides aux travaux et

cofinancement de l'équipe d'animation Creuse Habitat ;

- Mise aux normes de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif.

**Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Guéret** : financement de l'équipe d'animation SOLIHA et aides aux travaux.

**Financement des projets de développement de l'offre locative sociale publique.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Les actions phares de 2023

**L'opération façades** a bien fonctionné en 2023. L'action de l'Agglo a permis d'accompagner 12 nouveaux projets d'embellissement. Parallèlement, 12 autres projets de rénovation ont été achevés cette année pour lesquels l'Agglo a versé plus de 39 000 € d'aides. L'objectif est de participer à l'embellissement des centres-bourgs de l'Agglo en rénovant les façades (enduits, mise en peinture, menuiseries, couverture, zinguerie, etc.).

**L'accompagnement des propriétaires du centre-ville de Guéret** se poursuit dans le cadre

de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) : Lutte contre l'habitat dégradé, rénovation énergétique, rénovation des façades. Ce travail est réalisé par l'opérateur SOLIHA, en partenariat avec les acteurs de l'habitat (ANAH, Action logement, Banque des territoires, etc.).

**L'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées** avec le subventionnement des travaux d'adaptation des logements (salles de bain, monte-escaliers, etc.) est un enjeu fort de 2023 avec plus de 30 ménages accompagnés.

**L'élaboration du Programme Local d'Habitat 2024/2030** s'est déroulée avec le cabinet Benoit Baduel Conseil : réalisation du diagnostic, groupes de travail pour définir les orientations stratégiques et ateliers participatifs avec les partenaires et les communes pour définir le programme d'action. Validation en conseil communautaire et début de la mise en œuvre des projets du PLH en 2024.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement  
**201 078 €**

dépenses investissement  
**112 039 €**

recettes fonctionnement  
**30 384 €**

recettes investissement  
**1 000 €**

### Subventions engagées par l'Agglo

**68 000 €**  
dans le cadre de l'OPAH-RU

**40 000 €**  
dans le cadre de l'Opération Façades

**86 000 €**  
dans le cadre de l'accompagnement des PIG départementaux (énergie, insalubrité, logements adaptés) dont 44 % pour l'adaptation des logements aux personnes âgées

## Les perspectives 2024

- **Poursuite de l'OPAH-RU du centre-ville de Guéret avec l'agrandissement du périmètre** : permettre à plus de ménages de bénéficier des aides financières et de l'accompagnement technique de Soliha.

- **Animation de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)** du centre-ville de Guéret

- **Poursuite des dispositifs d'aide à l'amélioration** : Réussite de l'embellissement des centres-bourgs avec l'opération façade.

- **Déploiement du Programme Local d'Habitat 2024/2030 avec la mise en œuvre de nouvelles actions** :

- Accompagnement technique aux communes pour la rénovation, le subventionnement et la mise en location de logements communaux ;

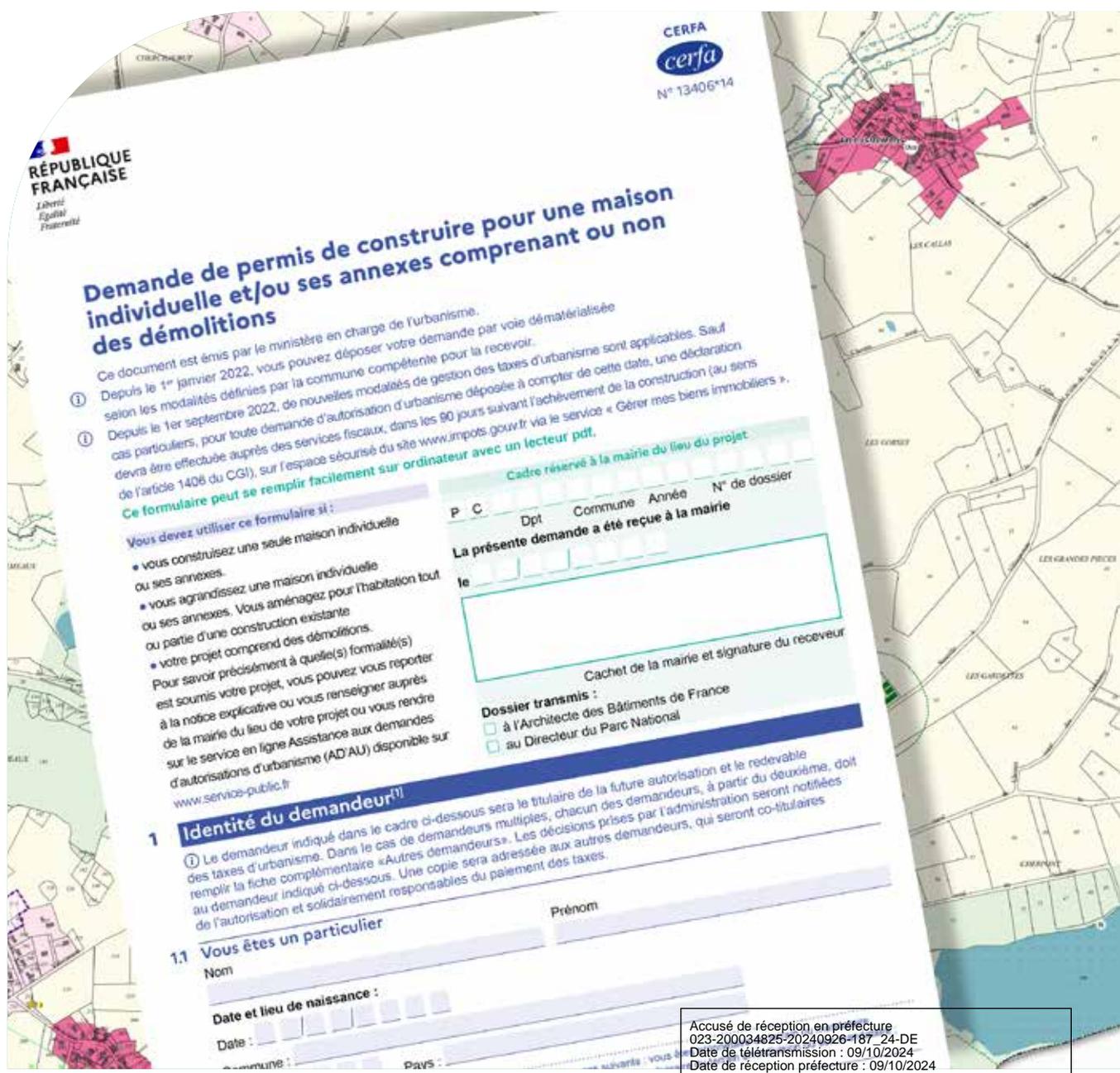
- Accompagnement technique aux propriétaires pour la lutte contre le logement vacant en centre-bourg ;

- Travail partenarial pour la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement pour le logement social.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Le service urbanisme a conservé une activité particulièrement fournie en 2023 en assurant :

- L'accomplissement des 4 procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux qui avaient été engagées depuis le transfert de compétence en 2017,
- Le déclenchement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale
- La participation aux travaux en matière de planification :
  - Départementale (étude de préfiguration d'un ou plusieurs Schémas de Cohérence Territoriale : SCOT),
  - Régionale (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires : SRADDET),
  - Nationale : prise en compte des objectifs de sobriété foncière : vers le " Zéro Artificialisation Nette " d'ici 2050.
  - L'instruction de 785 autorisations d'urbanisme (AU) sur les 20 communes adhérentes et le conseil en amont sur les projets de développement économique.



## Les missions du service

Le Service Urbanisme a vocation à **traduire spatialement et règlementairement dans les documents d'urbanisme le projet de territoire de l'Agglo qui doit permettre un développement équilibré favorisant l'accueil de population et le développement d'activités sur le territoire.**

Ses missions s'organisent à travers l'évolution des documents d'urbanisme (14 procédures engagées depuis 2016), la mise en place d'outils d'interventions foncières et l'instruction des Autorisations d'Urbanisme pour le compte des 20 communes\* du territoire qui adhèrent au Centre Instructeur Mutualisé.

\*La DDT poursuit l'instruction de toutes les Autorisations d'Urbanisme pour les communes de Gartempe, Saint Eloi, Mazeirat, Peyrabout et Glénic.

## Les actions phares de 2023

L'approbation des révisions générales des PLU de Sainte- Feyre et de Saint-Fiel.

L'approbation des 2 procédures d'adaptation du PLU de Guéret.

Délibération pour lancer la

procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de 2 nouvelles procédures d'adaptation du PLU de Guéret (secteur Beausoleil et secteur des Gouttes pour la future Aire de Grand Passage).

Les réflexions engagées sur l'opportunité d'un SCOT à l'échelle départementale et la mise en œuvre du principe de « zéro artificialisation Nette » d'ici 2050.

## Les chiffres clés de 2023

Budget du Centre Instructeur Mutualisé

coût de fonctionnement maîtrisé

**76 K€/an**

Permis de construire

**183**

dont 24 nouvelles maisons autorisées

Déclarations préalables

**496**

Permis d'aménager

**7**

Projets d'installations photovoltaïques

**96**

dont 47 sur des bâtiments agricoles

## Les perspectives 2024

- Lancement de l'élaboration du PLU à l'échelle de l'Agglomération.
- Approbation des adaptations du PLU de Guéret.
- Poursuite des réflexions sur l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Département ou de plusieurs EPCI.
- Mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sur la commune de Guéret.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

L'Accueil des gens du voyage a connu des situations contrastées en fonction des sites ou des populations accueillies.

La réouverture de l'Aire Permanente d'Accueil a permis d'accueillir à nouveau les familles sur le site du « Petit Bénédicte » qui a connu une fréquentation très variable sur l'année.

Parallèlement et dans la poursuite de la situation observée en 2022, certaines communes de l'Agglomération ont subi l'installation illégale de plusieurs groupes dits de « Grand Passage » comme à Guéret, Saint-Fiel et Saint-Sulpice.

Ces situations ont relancé les discussions avec les services de l'Etat, le Département et les intercommunalités creusoises, toutes compétentes en matière d'accueil des Gens du Voyage, autour de la révision du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage qui a été validée en fin d'année. Celui-ci a notamment prévu l'aménagement sur le territoire de l'Agglo d'une Aire de Grand Passage (AGP) puisqu'il n'en existe pas sur le Département.



© Maïke und Björn Bröskamp de Pixabay

## Les missions du service

**Suivi de la gestion quotidienne** de l'Aire d'Accueil Permanente des Gens du Voyage, confiée à la société « L'Hacienda » : occupation, paiement des séjours, gestion des incivilités et dégradations

**Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site**

**Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux** (sécurité publique, travailleurs sociaux, écoles, etc.)

**Participation à la révision du schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage** qui traite des problématiques des Grands Passages ou de la sédentarisation

**Recherches foncières pour la création d'une Aire de Grand Passage**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

### Réouverture de l'Aire d'Accueil Permanente du « Petit Bénéfice ».

Alors que la reconstruction du local d'accueil est en cours d'achèvement, l'alimentation en eau et électricité de tous les emplacements a permis d'accueillir à nouveau les familles sur le site. Cela s'est traduit par l'accueil de 66 familles tout au long de l'année représentant 2330 nuitées, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2022. Pour autant, et compte tenu de la taille de l'équipement (15 emplacements), le taux de fréquentation annuel ne dépasse pas 22 %. L'occupation reste

saisonnaire, de l'automne à la fin de l'hiver (57 % d'occupation) même si l'on constate la sédentarisation de 2 ou 3 familles. La majorité des familles accueillies conserve un ancrage territorial local.

### Assistance auprès des communes sur les occupations illicites de terrains communaux.

### Validation de la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage qui acte la création d'une Aire de Grand Passage sur le territoire de l'Agglo, cofinancée par l'Etat d'une part, et par l'ensemble

des EPCI du Département d'autre part. Le principe de création de cet équipement sur le territoire de l'Agglo a été validé par l'ensemble des EPCI du Département qui participeront à son financement et à son coût de gestion. Par dérogation préfectorale, l'AGP aura une capacité d'accueil de 80 emplacements (au lieu de 200 comme le définit la loi). Les recherches foncières ont permis de trouver un terrain de 1,4 hectare situé au lieu-dit « Les Gouttes » sur la commune de Guéret qui correspond à ces capacités d'accueil.

## Les chiffres clés de 2023

Fréquentation

**+ 21 %**

Taux de remplissage global

**22 %**

Stationnements illicites

**4**

Sédentarisation

**2 familles**

## Les perspectives 2024

- Fin des travaux et réinstallation de la télégestion sur l'Aire Permanente d'Accueil.
- Renouvellement du marché de gestion des Aires d'Accueil, confié actuellement à la société « L'Hacienda ».
- Acquisition du terrain et aménagement de l'Aire de Grand Passage pour une ouverture au printemps 2025.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Le travail de rédaction du nouveau Contrat de ville « Quartier 2030 » a démarré avec la concertation auprès des habitants et des partenaires au cours de l'été 2023.

Les premières étapes de rédaction ont été validées au cours du Comité stratégique de décembre 2023.

En parallèle, la Cité de l'emploi a pu démontrer son plein potentiel avec la conclusion de l'étude sur la Cantine Solidaire, le démarrage de l'étude action sur la garde d'enfants dans le Quartier et surtout l'accompagnement vers et dans l'emploi avec le recrutement d'une animatrice pour les habitants du quartier en recherche d'emploi.



## Les missions du service

**Animation, coordination et évaluation du contrat de ville** du Grand Guéret

**Élaboration et rédaction de tous les documents stratégiques** du contrat de ville

**Animation et coordination des réunions avec l'ensemble des partenaires.**

**Mise en place des outils d'évaluation des politiques** mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.

**Élaboration et suivi de l'appel à projet, suivi et accompagnement des porteurs.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Les actions phares de 2023

## Préparation du nouveau contrat

« Quartier 2030 ». Avec la concertation démarrée au cours de l'été auprès des habitants, en lien avec le centre d'animation de la vie locale de Guéret (Anima) et les Quartiers d'été, puis le travail collaboratif avec tous les signataires à l'automne, la préparation du contrat « Quartier 2030 » a pu démarrer sur des bases solides. Ce travail de recueil d'orientations a conduit à l'élaboration d'une trame basée sur 4 enjeux phares :

- les transitions professionnelles,
- les transitions urbaines,
- les transitions sociales,
- les transitions médicales.

Ce travail a été validé par le Comité stratégique de décembre 2023, et a conduit à la poursuite de la rédaction.

## Cité de l'emploi : Cantine solidaire.

Aliso, mandaté pour réaliser cette étude, a pu rendre son travail au mois d'octobre. Les conclusions, puis

le choix des élus portent sur un travail partenarial à conduire avec le CCAS de Guéret pour adapter et faire évoluer le Restaurant social vers les objectifs de la Cantine Solidaire.

## Cité de l'emploi : Étude action sur la garde d'enfants.

La Mutualité Française Limousine, mandatée pour accomplir cette étude actions, a démarré son travail au mois de juillet. Les rendus intermédiaires proposent l'établissement d'un Tiers-Lieux de la petite enfance, abritant :

- une maison des 1000 premiers jours,
- une crèche d'entreprises avec le label AVIP,
- la mise en place d'un dispositif spécifique pour les horaires atypiques,
- un lieu d'accueil enfants- parents,
- Un jardin partagé / espace vert, cuisine partagée.

Le tout se fait en complément de l'action du service Petite Enfance de l'Agglo.

## Cité de l'emploi : Animatrice emploi.

L'Agglo a choisi d'intervenir directement sur le quartier, par le recrutement d'une animatrice emploi, dont l'objectif est de lever les freins d'accès à l'emploi, d'accompagner les chercheurs d'emploi dans leur processus, puis de valider le retour à l'emploi par un suivi en lien avec l'employeur. Depuis le mois de juin ce sont ainsi 45 personnes qui ont pu être accompagnées sur cette mission, toutes issues du quartier. Parmi elles, 15 ont pu bénéficier d'une sortie positive, soit avec un retour en emploi, soit avec un retour en formation.

# Les chiffres clés de 2023

## Budget

### dépenses fonctionnement

**13 000 €**

pour l'appel à projet

**100 000 €**

pour les actions Cité de l'Emploi

### recettes de fonctionnement

**100 000 €**

pour les actions Cité de l'Emploi

# Les perspectives 2024

• Poursuite de l'élaboration du contrat « Quartier 2030 » pour une signature en fin d'année 2024.

• Cité de l'emploi : Cantine

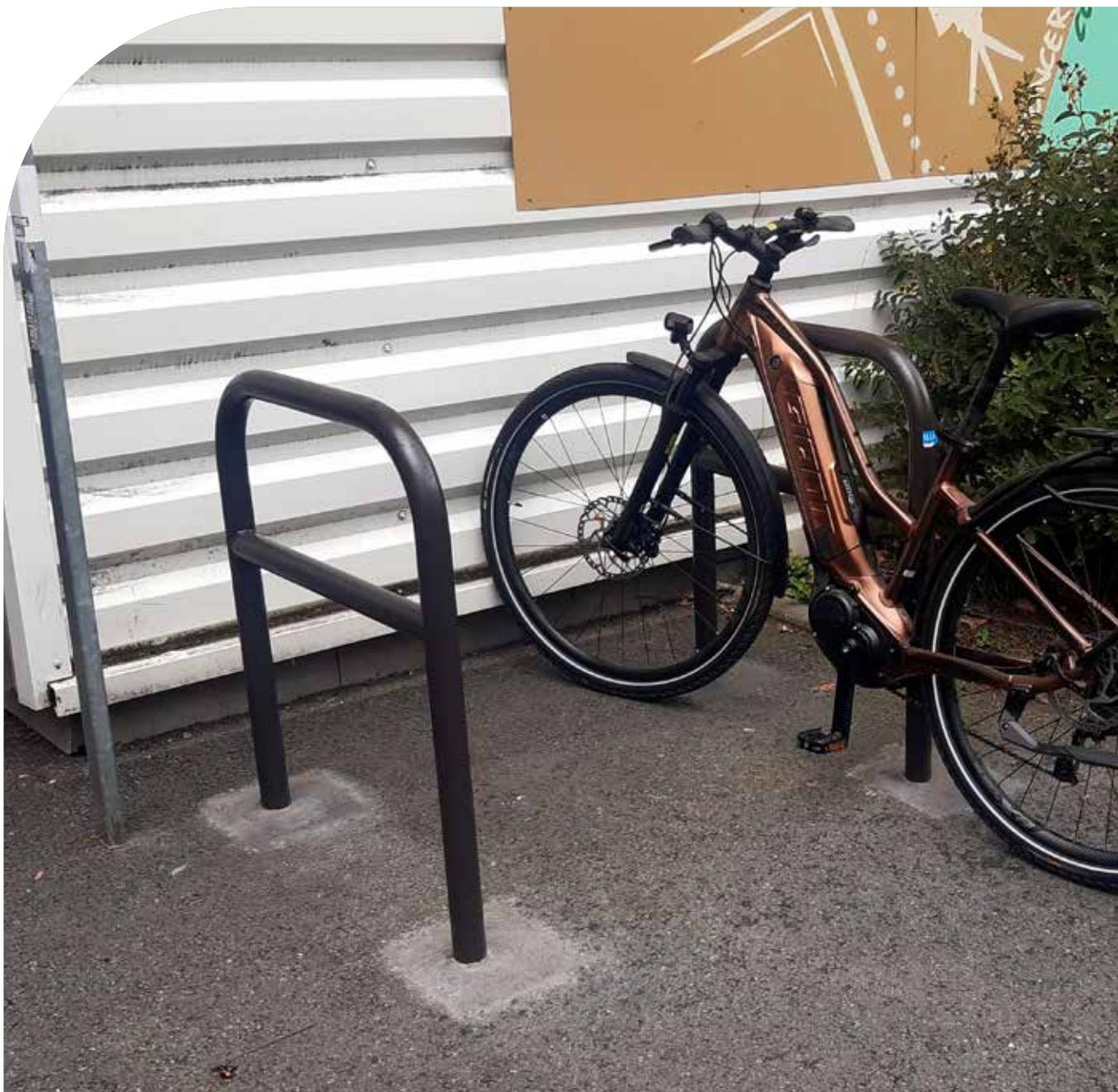
solidaire : poursuite et validation de la réalisation de la cantine solidaire dans les locaux du CCAS.

• Cité de l'emploi : Étude d'actions sur la garde d'enfants : validation du Tiers-Lieux de l'enfance, et mise en œuvre opérationnelle par la Mutualité Française Limousine.

• Cité de l'emploi : Animatrice emploi : poursuite de la mission, avec le service public de l'emploi, et déploiement d'actions collectives avec les partenaires.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

2023 a été une année de planification : après avoir rencontré tous les partenaires, toutes les communes et toutes les directions de l'agglomération, le nouveau plan climat a en grande partie été rédigé. Conformément aux engagements de 2022, un chargé de mission vélo a été intégré au service en mars.



## Les missions du service

**Mettre en œuvre et animer le plan climat.**

**Animer les dispositifs financiers liés.**

**Assister les communes membres dans leurs projets.**

**Développer les énergies renouvelables sur le territoire** dans le but de produire chaque

année avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme.

**Réduire la consommation énergétique du territoire.**

**Augmenter l'usage du vélo sur le territoire.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

Arrivée d'un chargé de mission vélo qui a pour mission de :

- mener des animations pour augmenter l'usage du vélo, comme mode de déplacement, rédiger (avec un AMO et nos partenaires) le schéma vélo de l'agglomération qui fixera la feuille de route pour les prochaines années,
- installer des arceaux vélo.

**Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

- **Diagnostic** : Réalisation du bilan du précédent plan climat, échange

avec tous les partenaires, les communes et les directions sur leurs actions liées au plan climat.

- **Stratégie** : Elaboration de la feuille de route chiffrée comprenant notamment la stratégie en termes de gaz à effet de serre.

- **Plan d'action** : rédaction collégiale du plan d'action pour les 6 années à venir.

**Contrat d'Objectif Territorial (COT) :**

- **Contractualisation avec l'ADEME d'un contrat d'amélioration continu** permettant d'obtenir des

financements conséquents (350 000€ sur 4 ans)

- **Lancement et suivi d'un audit** de tous les services de l'Agglo sur leurs actions liées au climat et à l'économie circulaire.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**56 000 €**

recettes de fonctionnement

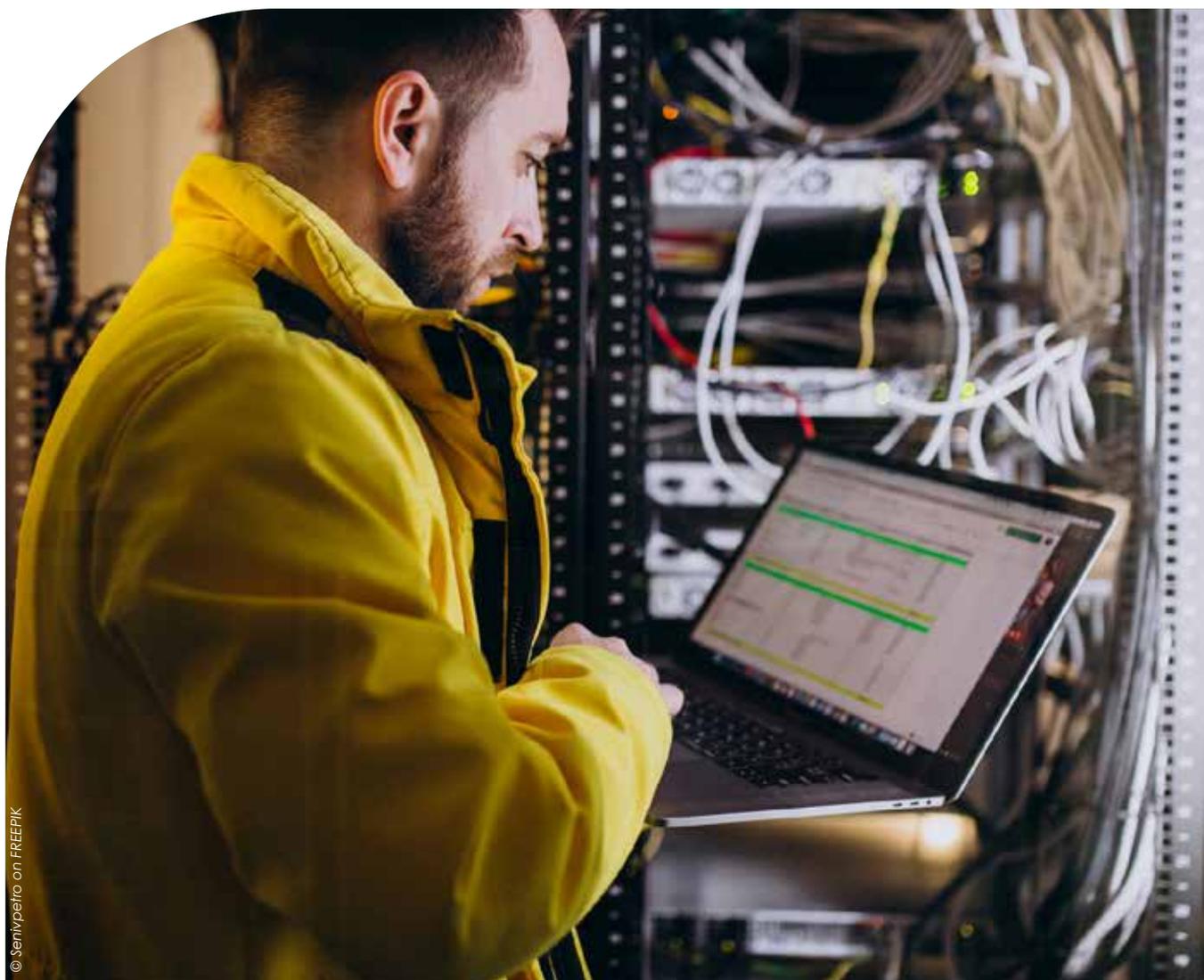
**144 000 €**

## Les perspectives 2024

- Approbation du nouveau plan climat ainsi que du schéma vélo.
- Finalisation de l'audit de l'Agglo.
- Construction de la première voie cyclable Guéret - Saint-Fiel.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

2023 a été une année charnière dans le déploiement de la fibre sur le territoire communautaire. En effet, la convention de déploiement est arrivée à son terme au 31 décembre 2022 et Orange n'est plus engagé avec la Communauté d'Agglomération ni avec l'État pour cette opération. Au cours de cette année, le régulateur des télécoms (ARCEP) a également pris la mesure du retard d'Orange. Aussi, Orange a été condamné par l'État à une importante amende, mais également à poursuivre le déploiement de l'infrastructure, au-delà de la période de validité de la convention. Néanmoins, les partenaires ont toujours aussi peu de visibilité sur le déploiement et les calendriers de réalisation.



© Semivpétra on FREEFIK

## Les missions du service

**Assurer le suivi de la convention de déploiement avec Orange** et sa bonne exécution sur le territoire.

**Assurer le lien entre Orange et les communes du territoire**, afin de faciliter les démarches administratives et/ou techniques pour le déploiement de la fibre.

**Répondre aux demandes des usagers** en matière de déploiement de la fibre.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**L'année a été consacrée à assurer un lien avec l'opérateur.** Le ralentissement des déploiements, voire l'arrêt complet depuis juin 2023, n'ont pas facilité les relations avec les usagers et les communes, mais l'Agglo s'est employée à assurer ce lien, afin de poursuivre le retour d'information auprès des élus et des habitants.

Une rencontre avec le nouveau directeur régional d'Orange a permis de renforcer les bonnes relations entre les partenaires.

## Les chiffres clés de 2023

Nombre de prises déployées

**16 595**

Taux de réalisation

**80,28 %**

Contacts avec les particuliers

**63**

## Les perspectives 2024

À la suite de la condamnation d'Orange par l'État, **l'Opérateur a repris la main sur les déploiements et a identifié l'Agglomération du Grand Guéret comme un territoire prioritaire d'intervention.**

Aussi, à partir de la seconde moitié de l'année 2024, les habitants pourront solliciter leur fournisseur d'accès à internet pour un déploiement de la fibre optique, dans le cadre de la procédure dite « raccordables à la demande ».

L'opérateur d'infrastructure Orange a alors 6 mois au plus pour réaliser ce déploiement.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction du développement local collaboratif

## Les services de la Direction du développement local collaboratif :

- Tiers-Lieux « La quincaillerie »
- Europe / Leader / Coopération

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

En 2023, la quincaillerie a poursuivi son engagement en tant qu'acteur phare de la médiation numérique pour le territoire, dans l'accompagnement des initiatives associatives et entrepreneuriales de l'Economie Sociale et Solidaire, ainsi que d'accueil pour divers événements.

Elle a maintenu son atmosphère conviviale propice aux échanges et aux rencontres, tout en offrant une palette riche d'activités et de soutien pour ses communautés utilisatrices.



## Les missions du service

**Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques** (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique, etc).

**Fédérer autour de ces pratiques innovantes** les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.

**Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous**, mettant à disposition des compétences et du matériel en libre accès et/ou prêt.

**Mettre à disposition de la population et des nouveaux arrivants un espace de coworking**

**à la population** et aux nouveaux arrivants sur le territoire. Inviter les entreprises, comme les télétravailleurs, les associations et les étudiants, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.

**Croiser les médias associatifs locaux** [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.

**Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la redynamisation**

Accusé de réception en préfecture  
023-200634826-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Les actions phares de 2023

**Numérique Ethique Tour fédéré par la MAIF – 2, 3 et 4 mars 2023.** Pour rendre le numérique accessible à tous, le Numérique Éthique Tour se déplace de ville en ville. Avec la participation d'acteurs locaux et nationaux, la MAIF et la Quincaillerie ont proposé des expériences permettant de découvrir ce que le numérique apporte à notre vie quotidienne, tout en sensibilisant aux risques et aux enjeux d'internet.

**Prestation d'accompagnement de la fédération du réseau des Tiers-Lieux de Corse avec le réseau Tela** Le Réseau Tela, et la Quincaillerie, ont accompagné le réseau de Tiers-Lieux corse à se fédérer ; définis comme des espaces de sociabilité, d'échange et de partage, les tiers-lieux fleurissent partout et notamment en Corse.

**Les Assises Debout – 1er festival des Tiers-Lieux Creusois les 14, 15 et 16 septembre 2023.** Les Tiers-Lieux étaient à l'honneur à Guéret au mois de septembre ! À l'occasion des

premières Assises Debout, quelque 250 participants se sont retrouvés à la Quincaillerie et dans les lieux partenaires pour explorer ce qui fait l'habitabilité d'un territoire. Si le programme faisait la part belle aux lieux du réseau Tela, de nombreux autres acteurs étaient également présents : associations locales (Recyclabulle, le Jardin des Communs, L'atelier des Astres, etc.), entreprises de l'économie sociale et solidaire (librairie la Limou'Zine), incubateurs, etc. D'autres structures dont la FA'brique à Initiatives, la CRESS ou encore les Localos ont également participé.

**Kiff Saison 2.** Après L'Alzire en 2022, La Quincaillerie a repris le flambeau pour une saison 2 du #Kiff. Ces moments de conférences et d'ateliers ont permis de rencontrer des personnes inspirantes et partager de riches moments. Dans un monde en constante évolution, où l'innovation et l'entrepreneuriat sont au cœur de la croissance

économique, cette série a tenté de mettre en lumière les opportunités et les défis uniques que présentent les zones rurales.

**Noël Solidaire.** L'opération Noël Solidaire a pris de l'ampleur en Creuse en 2023. Cette initiative consiste à offrir un cadeau à une personne en situation de précarité. La Quincaillerie de Guéret avait lancé ce projet en 2022. En 2023, le Conseil départemental et tous les tiers-lieux creusois s'y sont associés.

**Poursuite de la réflexion sur le changement de modèle vers une société coopérative d'intérêt collectif** – Dans le cadre du programme National Pouvoir d'Agir en Tiers-Lieux de la Fondation de France, animé par le Tiers-Lieux la Myne (Villeurbanne) – La Quincaillerie, accompagnée par la CRESS Nouvelle-Aquitaine, a poursuivi ses recherches de modèle basé sur des partenariats Public – Privé - Particulier

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**297 021 €**

dépenses investissement

**50 679 €**

recettes fonctionnement

**173 953 €**

### Accompagnements au numérique

**487** personnes

#### Expositions

**9**

#### Concerts

**14**

#### Résidences d'artiste

**5**

#### Pièces de théâtre

**2**

## Les perspectives 2024

- Renouvellement des postes de conseillers numériques et développement de l'offre de médiation.
- Poursuite et développement de l'offre socio-culturelle de l'agglomération du Grand Guéret en liens avec les forces vives du territoire.

- Développement de l'écosystème de la Quincaillerie.
- Positionnement sur l'Appel à Manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine pour développer / adapter les espaces de la Quincaillerie.
- Accueil de la route du RIM (Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle-Aquitaine).

- Accueil de l'université d'été du réseau Français des Fablabs.

- Accueil du projet Européen Casper – Intereg.
- Réalisation d'une fresque avec 3 artistes locaux et des habitants dans le couloir menant aux studios radio (financement DRAC).

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

L'enveloppe dédiée à la stratégie de développement local 2014-2022 du Territoire de Guéret a bénéficié d'une dotation complémentaire de fonds européens FEADER, pour un montant total de 110 000 €. Ces crédits vont permettre le financement de nombreux projets locaux.

Parallèlement, le territoire de Guéret a conclu la nouvelle stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 2023-2027. Elle a été conventionnée avec la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, le 28 août 2023.

En 2023 c'est aussi le contrat de développement et de transitions entre la Région et le Territoire de Guéret qui a été signé. Le bilan du contrat de dynamisation et de cohésion du territoire 2018-2020 est positif avec 11 projets soutenus pour un montant total de 1 525 000 €.



## Les missions du service

Le Service LEADER a pour mission principale **l'animation du programme LEADER/FEDER sur le Territoire de projet de Guéret**, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Le programme LEADER, « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux : LEADER doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques

rurales et de proposer des solutions innovantes adaptées aux contextes locaux.

Le programme LEADER est porté par un GAL, groupe d'action locale, constitué de personnes publiques et privées issues des deux territoires ; les projets sont ainsi présentés et validés par une instance de gouvernance locale.

**Dans le cadre du contrat Région, un suivi commun entre les différents chargés de mission en charge des différents programmes d'intervention sur le territoire (LEADER, BOOST'ER, CADET, C2RTE) permet de coordonner et d'optimiser l'accompagnement des porteurs de projet.**

Document communiqué en vertu de l'article 1023-200034825-20220926-187-24-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**Le Service LEADER a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de développement local 2014-2022 dans la perspective de sa finalisation en 2024** : 20 porteurs de projets ont été accompagnés dans le montage de leur dossier de demande d'aide, 21 dossiers ont été programmés par le Comité Unique de Concertation, instance décisionnelle du GAL, pour un montant total de 744 785.42 €, et 11 porteurs de projets ont reçu leurs subventions pour un montant total de 409 622.43 €.

La mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle stratégie de développement local du Territoire de Guéret a débuté en 2023 dès **la signature de la convention liant le Gal du territoire de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et l'autorité de gestion des fonds européens de la Région**. Les premières pré-demandes ont pu être déposées par de nouveaux porteurs de projet.

**Le nouveau Groupe d'Action Locale a été installé en décembre 2023.**

**La signature du contrat de développement et de transitions 2023-2025.** Le lancement de la nouvelle convention d'entente intercommunale sur l'ingénierie partagée qui pérennise la volonté d'un projet commun des 2 EPCI sur le territoire de projet.

## Les chiffres clés de 2023

Enveloppe de fonds européens LEADER et FEDER 2023-2027

**1 866 515 €**

Nombre d'opérations inscrites au contrat de développement et de transitions de la Région

**30**

Impact positif sur le développement local

**52 %**  
des projets soutenus

## Les perspectives 2024

Dans le cadre des Fonds européens :

- Accompagnement des porteurs et gestion des dernières demandes de paiement de la programmation 2014-2022.

• Lancement de l'animation et de la communication sur la nouvelle stratégie de développement du territoire 2023-2027.

- Accompagnement des premiers porteurs de projets.

Dans le cadre du contrat Région :

- Partenariat étroit entre toutes les forces vives de l'ingénierie

du territoire de Guéret mises au service des projets inscrits dans le contrat.

- Orientation des communes rurales vers les différents partenaires et financeurs potentiels.
- Suivi financier et opérationnel des actions inscrites dans le contrat.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction de la petite enfance

## Les services de la Direction de la petite enfance :

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret
- Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
- Micro-crèche à Saint-Fiel
- Relais Petite Enfance

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

En 2023, le Service Petite Enfance a fait preuve d'innovation avec le développement de nouvelles fonctions : le référent santé et accueil inclusif départemental et le référent des familles fragilisées.



## Les missions du service

**Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance** validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance.

**Assurer la promotion du service Petite Enfance** sur le territoire communautaire.

**Répondre aux besoins des familles en terme de garde des enfants** résidant sur le territoire de l'Agglo.

**Gérer directement le multi-accueil à Guéret, le multi-accueil familial, la micro-crèche à Saint-Fiel, le multi-accueil à Saint-Vaury et le Relais Petite Enfance du Grand Guéret.**

**Assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

Depuis 2023, chaque établissement d'accueil de jeunes enfants doit disposer d'un référent santé et accueil inclusif. Le Directeur Adjoint en sa qualité d'Infirmier Puériculteur occupe cette fonction. Depuis septembre 2023, il expérimente, en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental, la mutualisation de ce service aux autres établissements d'accueil du jeune enfant de la Creuse.

Dans le cadre de l'appel à projets des 1000 jours, le poste de

référent des familles fragilisées est expérimenté pour une durée d'un an. Les deux missions principales sont l'accueil et l'accompagnement des familles fragilisées en accueil occasionnel au sein du multi accueil de Guéret ainsi que le développement d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) sur le territoire en lien avec les acteurs de la parentalité.

La CTG (Convention Territoriale Globale) 2023-2027 s'appuie sur un diagnostic réalisé et partagé

avec la CAF. Il a permis d'identifier 4 axes de travail : l'accueil collectif, l'accueil individuel, le service public de la Petite Enfance et l'accompagnement à la Parentalité. La CTG crée la fonction de « Chargé de Coopération CTG » qui va coordonner, suivre et piloter le plan d'action.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**2 285 318 €**

dépenses investissement

**18 951 €**

recettes fonctionnement

**1 697 972 €**

recettes investissement

**14 705 €**

Demandes réceptionnées  
par le Relais Petite Enfance

**117**

Enfants  
accueillis

**291**

Ateliers d'éveil proposés  
par le RPE

**181**

## Les perspectives 2024

- Poursuite de la démarche éco-responsable.
- Maintien du référent santé et accueil inclusif départemental.
- Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- Label crèche AVIP.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction de la lecture publique

## Les services de la direction de la lecture publique :

- Bibliothèque Multimédia
- Réseau de lecture publique

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

- Outre de nombreuses expositions et événements organisés à la Bibliothèque Multimédia et sur le réseau, l'année 2023, aura été marquée par :
- la mise en œuvre de la troisième partie du programme du Contrat Territoire Lecture,
  - la transition informatique avec le passage à une nouvelle version de logiciel Orphée NX,
  - l'amorce du chantier de transformation du portail internet de la BM,
  - la préparation à l'ouverture de la Bibliothèque de Saint-Léger-le-Guéretois.



## Les missions du service

### Développer la lecture sur le territoire.

**Accueillir les différents publics** dont les groupes scolaires du territoire autour de projets d'animation.

**Animer au travers d'une programmation variée** qui prend en compte la diversité des publics.

Travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de **renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire.**

Créer la rencontre avec le public de façon à **faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde.**

**Palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique** par une offre culturelle gratuite et un

travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique.

**Redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle** dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicot, etc.).

**Offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret** via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections.

**Palier la fracture linguistique à travers une offre de lecture spécifique**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187-24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**L'exposition au mois d'avril de Philippe Jalbert autour de son album intitulé « Dans les yeux ». Journées "Les portes (toujours) ouvertes",** vendredi 10 et le samedi 11 juin 2023 : à l'initiative de la Coopérative Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, la Quincaillerie a organisé et coanimé, avec les associations résidentes, deux jours destinés au grand public afin de découvrir la Quincaillerie et son écosystème. Il proposait une relecture du petit chaperon rouge. L'exposition s'adressait à la fois aux enfants et aux adultes. Très beau succès et excellent accueil dans les classes rencontrées.

**La 6<sup>e</sup> édition au mois de novembre de la quinzaine de la petite enfance " Saperlipetons " avec l'auteur Pierrick Bisinski.** Il s'agit d'une des

éditions les plus réussies et autour de laquelle le public s'est beaucoup mobilisé.

Programme :

- une exposition,
- une conférence « Colères, crises et caprices : gérer les petites et les grandes colères du quotidien », par Sandrine Donzel et organisée en partenariat avec la FOL dans le cadre de ses Universités Populaires,
- un atelier créatif pour les enfants animé par Pierrick Bisinski,
- une séance dédicace avec Pierrick Bisinski, en partenariat avec la librairie Au fil des pages,
- un spectacle de conte « Kami Kami »,
- deux séances cinéma en partenariat avec Le Sénéchal : l'une en direction des crèches du territoire et RPE et l'autre des familles,

- diffusion du film « Les Tourouges et les Toubleus »,
- un spectacle de théâtre « Dans ma maison », avec une représentation pour les crèches et une représentation pour le RPE du Grand Guéret en partenariat avec la Guéretoise de spectacles,
- une lecture par les bénévoles de l'association Lire et faire Lire,

**L'exposition en décembre consacrée à Boby Lapointe** en partenariat avec l'A-Musée de Pezenas a permis de terminer l'année sur une note d'humour. L'orchestre de Montluçon « Du vent dans les bronches » a complété la touche festive de cet événement en proposant des chansons du répertoire de l'artiste.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**221 760 €**

dépenses investissement

**59 256 €**

recettes fonctionnement

**20 000 €**

### Animations

**170**

### Accueils de groupes

**360**

enfants de crèches / RAM

**175**

collégiens

**2 375**

écoliers

## Les perspectives 2024

- **Élaboration d'un projet d'établissement visant à redynamiser la BM et son réseau.**
- **Préparer et mettre en œuvre le nouveau portail internet de la BM.**
- **Préparer l'ouverture de la Bibliothèque de Saint-Léger-le-Guérois.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction des services techniques

## Les services de la Direction des services techniques :

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales
- GEMAPI
- SPANC
- Bureau d'études
- Transports publics

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

En 2023, malgré les difficultés rencontrées pour renforcer les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ses missions, le Service des eaux a maintenu ses objectifs d'optimisation de l'exploitation des installations et des réseaux, ainsi que de contrôle des prestataires affectés à la gestion de tout ou partie de ses installations.



## Les missions du service

**L'exploitation technique au quotidien** des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement

**L'accueil et la gestion administrative des abonnés et usagers** du service (abonnements/résiliations, réclamations, etc.) ainsi que la facturation

**La programmation, la coordination et le suivi des interventions et prestations confiées à des tiers** pour l'exécution des activités du service externalisées.

**La mise en œuvre des moyens et actions nécessaires pour atteindre et respecter les obligations réglementaires** qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :

- garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en

tout point du réseau,

- obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement.

**En appui du Bureau d'études de la DST :**

- chiffrer, programmer (PPI) et engager les marchés d'études et de travaux pour la pérennisation du patrimoine mis à disposition (notamment renouvellement de conduites) et pour les nouveaux équipements à créer (mise en conformité)

- Contrôler et gérer la mise en service de nouveaux ouvrages / nouvelles installations

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**Prise en charge de la gestion des abonnés de la Commune de Guéret.**

**Choix du nouveau logiciel de gestion des abonnés de l'eau potable** par une application métier plus complète et performante faisant lien avec les interventions du service exploitation chez l'usager.

**Signature d'un accord de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne** en mai 2023 permettant de bénéficier de subventions bonifiées sur des axes d'actions prioritaires (réduction des fuites sur réseau, sécurisation par interconnexion, économie d'eau, etc.).

**Lancement d'une campagne « test » de distribution de cuves de récupération des eaux de pluie à prix subventionné.**

**Réalisation de la 2e campagne de suivi de la présence du chlorure de vinyle monomère (CVM)** dans l'eau distribuée sur la base des résultats obtenus lors de la campagne de 2022.

**Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée**, notamment par des auto-contrôles réalisés par les agents d'exploitation sur les secteurs jugés sensibles (chlore résiduel, paramètres arsenic, cuivre, etc.).

**Raccordement du hameau de la Size au réseau de la Vergne/Monneger à Bussière Dunoise.**

**Opérations de curage des lagunes de station de traitement des eaux usées (Ajain, Jouillat, Saint-Fiel).**

**Participation de l'Agglo à la création d'un syndicat supra-communautaire (Syndicat des Eaux Creusoises 23)** permettant de mutualiser les ressources et de réaliser des équipements et interconnexions stratégiques bénéficiant à plusieurs services d'eau et syndicats du département.

**Renouvellement des réseaux eau potable et eaux usées du bourg de la Chapelle-Taillefert** : reprise de l'ensemble des réseaux vétustes

avant la réalisation des travaux de restructuration du centre-bourg.

**Réhabilitation de l'usine de Beaumont** (Saint-Yrieix-les-Bois) qui permet de délivrer une eau de meilleure qualité, répondant aux exigences sanitaires, mais aussi une capacité supérieure pour pallier les manques d'eau durant les périodes de sécheresse.

**Création d'une station de neutralisation sur les réservoirs de Saint-Yrieix-les-Bois et Peyrabout** : le traitement consiste à la reminéralisation des eaux et abaisser leur teneur en acide carbonique.

**Sécurisation du réseau Pierres Civières** : réalisation d'une interconnexion entre les captages de Pierres Civières (Saint-Sulpice-le-Guérétois) et les captages du Maupuy (Guéret).

## Les chiffres clés de 2023

### EAU POTABLE

#### Budget

section de fonctionnement

**5 144 862 €**

section d'investissement

**5 426 667 €**

#### Abonnés

**13 599**

**Vente d'eau et autres produits**

**4 680 465 €**

### ASSAINISSEMENT

#### Budget

section de fonctionnement

**3 401 101 €**

section d'investissement

**4 323 363 €**

#### Abonnés

**8 459**

**Redevances et autres produits**

**2 626 025 €**

## Les perspectives 2024

- Acquisition de matériel de détection des conduites d'eau.
- Réalisation de la 3e campagne de suivi de la présence du chlorure de vinyle monomère (CVM).
- Mise en place de systèmes de

désinfection permettant d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau (Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Eloi bourg).

- Opérations de curage des lagunes de stations de traitement des eaux usées (Saint-Yrieix-les-Bois, Saint-Victor-en-Marche, Montaigut-le-Blanc).
- Réhabilitation par chemisage

d'un tronçon de réseau unitaire d'eaux usées (secteur Cherbailloux Guéret).

- Finalisation de l'optimisation du système de réutilisation des eaux pluviales (usine des Garguettes).
- Déploiement du nouveau logiciel **OMEGA de gestion/facturation des**

**Accusé de réception en préfecture**  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
**Date de télétransmission : 09/10/2024 (AO).**  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Les deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) sur la Creuse aval et la Gartempe amont étant arrivés à leur terme, l'année 2023 a été une année de bilan et de reprogrammation de ces contrats.



## Les missions du service

**La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.**

Les activités sont variées et consistent :  
- au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux,

- à la consultation des entreprises (mise en place et suivi des marchés publics),
- à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse),
- à la communication et relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau,
- aux visites et prospections de terrain,
- aux contrôles et suivis de chantier.

# Les actions phares de 2023

## CTMA Gartempe amont :

- Achèvement des derniers travaux d'entretien des boisements de berge ;
- Réalisation du bilan du contrat ;
- Définition des stratégies thématiques du prochain contrat (agriculture, continuité écologique, zones humides et alimentation en eau potable).

**Mise en place d'une concertation territoriale dans le cadre du renouvellement du CTMA Gartempe amont** pour, entre autres, permettre une meilleure appropriation du

contrat, mieux répondre aux attentes des usagers, faciliter la mise en œuvre des actions et élaborer un programme d'actions partagé :  
- 4 ateliers à destination des partenaires et habitants avec visite terrain ;  
- et une journée pour les élus du territoire.

## CTMA Creuse aval :

- Coordination du contrat
- Bilan du contrat (rapport, lettres à l'attention des usagers, suivi/analyses)
- Etude diagnostic/reprogrammation

d'un nouveau contrat : externalisée à un bureau d'études (suivi important)  
- Début de la rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général pour le prochain contrat.

## Suivi d'étiage :

Suivi mensuel du niveau d'eau dans le ruisseau de la Siauve pour compléter les suivis déjà réalisés par l'Office Français de la Biodiversité en période estivale, dans le cadre de la gestion et préservation de la ressource en eau en période de sécheresse.

# Les chiffres clés de 2023

## Budget

dépenses fonctionnement

**211 926 €**

recettes fonctionnement

**267 981 €**

## Taux de réalisation des actions bilan Gartempe

**91 %**

par rapport aux demandes de subventions

## Boisements des berges restaurés

**7,4 km**

## Montant de la taxe GEMAPI

**135 000 €**

## Taux de réalisation des actions bilan Creuse

**76 %**

par rapport aux demandes de subventions

## Berges érodées stabilisées

**30 m**

# Les perspectives 2024

## Contrats territoriaux (CT) :

- Finalisation de l'étude diagnostic/reprogrammation du CTMA Creuse aval ;
- Validation de la stratégie et du programme d'actions du CT 2025-2030 des CT Creuse aval et

Gartempe amont ;

- Rédaction et dépôt des Déclarations d'Intérêt Général des 2 CT ;
- Rédaction et dépôt des dossiers des nouveaux CT auprès des financeurs ;
- Préparation des futurs travaux sur les bassins versants de la Creuse et de la Gartempe (prospections

terrain, rencontres avec riverains...).

## Autres actions :

- Etude et restauration des berges du ruisseau des Chers à Guéret ;
- Etude dans le cadre de l'effacement d'un chapelet de 5 étangs sur le bassin versant de la Gartempe.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure en permanence le contrôle obligatoire des installations. Il a continué à effectuer le suivi des ventes immobilières pour inciter les acquéreurs d'immeubles à réaliser les travaux de réhabilitations lorsque l'obligation de remise aux normes était notifiée dans l'acte de vente. Il a également soldé la gestion des aides financières apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne auprès des usagers éligibles.



## Les missions du service

### Contrôle des installations existantes

- Vérifier l'existence d'une installation, son bon fonctionnement et son entretien ;
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes, les risques avérés de pollution de l'environnement, et l'éventuelle non-conformité de chaque installation.

### Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

- contrôle de conception et de bonne implanta-

tion des projets, afin de vérifier :

- l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
  - la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur ;
- contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
  - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

## Les actions phares de 2023

### Contrôle des installations :

- 69 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter ;
- 82 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement ;
- 142 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières ;
- 14 contrôles « diagnostics » ;
- 64 visites de conseils auprès des usagers.

### Solde de l'opération des aides financières aux travaux d'assainissement non collectif par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Sur l'ensemble du programme
- 98 réhabilitations financées sur l'ensemble du programme ;
  - 943 675 € TTC de dépenses de travaux et de frais d'études (moyenne de 9 629 €/dispositif) ;
  - 374 551 € d'aides totales de l'Agence (moyenne de 3 821 €/ANC,

soit un taux d'aide global d'environ 40 %) ;

- A noter que le service « habitat » attribue également des aides financières aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources.

### Suivi des ventes immobilières

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente. Afin de les inciter à réaliser les mises aux normes, la collectivité a instauré depuis 2018 une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 %

(soit 180 €). Cette redevance est facturée annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC. Cette pénalité n'est facturée qu'après l'envoi de plusieurs courriers de rappels aux usagers concernés par l'obligation. Pour 2023, 201 pénalités financières ont été facturées et 31 chantiers ont été réalisés suite à une acquisition d'immeuble.

**Numérisation des rapports de contrôle** depuis la création du service et insertion dans la base de données.

**Veille technique et réglementaire** pour assurer une cohérence entre les actions du service et les évolutions perpétuelles du contexte juridique.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement	dépenses d'investissement
<b>81 810 €</b>	<b>26 413 €</b>

recettes fonctionnement	recettes d'investissement
<b>98 794 €</b>	<b>38 327 €</b>

### Nombre de dispositifs contrôlés depuis la création

**5 470**

### Nombre d'installations conformes ou satisfaisantes

**37 %**

## Les perspectives 2024

- Continuer le suivi des ventes immobilières et inciter les acquéreurs d'habitations pour lesquelles les dispositifs d'assainissement non collectif sont non conformes à réaliser les travaux réglementaires.
- terminer la numérisation des rapports de contrôles archivés depuis la création du service.
- continuer le travail initié en 2022 pour la réalisation des contrôles périodiques.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Le bureau d'études démontre une large gamme de compétences transversales, couvrant divers domaines d'activité de la collectivité, tels que les projets de voiries, de bâtiments, ainsi que ceux liés à l'eau potable et à l'assainissement. La charge de travail demeure significative, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. L'arrivée du nouveau projeteur a permis de mieux appréhender les études de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement.

De nombreux projets ont été réalisés, aménagements et création de voiries au parc industriel des Garguettes, opérations structurantes pour la production et traitement de l'eau potable, remplacements de canalisations en assainissement et en eau potable, travaux de sécurisation, création de bureaux co-working et bien d'autres.



## Les missions du service

Les missions du bureau d'études s'articulent autour des projets définis par l'Agglo. Sa mission principale est la **maîtrise d'œuvre interne, avec la préparation des projets, leurs mises en concurrence, puis leurs exécutions tout en ayant un suivi financier rigoureux**. Les domaines de compétences du bureau d'études sont nombreux, ils peuvent être autour des projets de voirie/vrd, bâtiments et infrastructures ainsi que les renouvellements des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais aussi les besoins structurels nécessaires à leur exploitation.

Le bureau d'études est chargé également du **suivi des maîtrises d'œuvre externes** (cabinets d'études, architectes, etc.). Il est très souvent le représentant du maître d'ouvrage, pour le contrôle et l'accompagnement technique des projets de l'Agglo.

Le service **assure également l'aspect réglementaire des demandes et réponses pour les Déclaration de Travaux (DT et DICT)**, ainsi que les accords techniques sur les voiries communautaires.

Son rôle de transversalité sur les services de l'Agglo fait qu'**il construit et développe le SIG** (Système d'Information Géographique), en recueillant, stockant, avec analyse, l'ensemble des données des différents services de la collectivité. Ceci permet l'élaboration de cartes, de bases de données sur des thématiques diverses, donnant lieu à une superposition de l'ensemble des données. Ce SIG communautaire est en constante évolution et s'enrichit en permanence. Le bureau d'études est également garant de la dépense et gestion énergétique des équipements et bâtiments de l'Agglo, mais aussi des installations liées au fonctionnement des régies d'eau potable et d'assainissement.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

### Aménagement trottoirs parc

**activités Cher du Prat** : ensemble des revêtements + cheminement piéton depuis les stades jusqu'à la rue de Nussac.

### Sécurisation trottoirs rue du Cros

**- Parc industriel des Garguettes** : Remplacement des glissières par des bordures hautes en béton.

### Création de voiries PI des

**Garguettes** : création d'une nouvelle voie "lourdes" permettant de desservir 3 entreprises.

### Travaux de sécurisation du Parc

#### Animalier des Monts de Guéret :

abattage des arbres menaçants, reprises de la double clôture, etc.

### Réhabilitation du bassin de

#### régulation des eaux pluviales – PI

Garguettes.

### Création de bureau co-working -

#### Quincaillerie Numérique

 : installation

de deux bureaux fermés sur la mezzanine.

### Reconstruction bâtiment accueil

**AAGV** suite à un incendie, avec amélioration de l'aspect fonctionnel.

### Application du Décret tertiaire

pour un objectif de réduction des consommations énergétiques.

### Reprise des réseaux du bourg de La

**Chapelle-Taillefert** dans le cadre du projet de restructuration du centre-bourg.

### Mise en conformité de la station de

**Beaumont** pour respecter les valeurs de potabilité de la réglementation et produire une eau conforme.

### Station de traitement et de

#### neutralisation de Peyrabout

 pour

permettre la production et la distribution d'une eau répondant aux règles sanitaires actuelles.

### Neutralisation de Saint-Yrieix-les-Bois

pour permettre la production et la distribution d'une eau répondant aux règles sanitaires actuelles.

### Sécurisation réseau Pierres Civières :

réalisation d'une interconnexion entre deux captages, avec le déploiement d'un réseau permettant de récupérer le trop plein des Pierres Civières pour le ramener au captage du Maupuy.

### Diagnostic des réseaux d'eau

#### potable pour les communes de

#### Guéret, Anzême, Jouillat et Saint-

**Fiel** afin de dresser un bilan du fonctionnement général du service eau potable.

### Accord de résilience Agence de

#### l'Eau Loire Bretagne – réseaux

**fuyards** qui a pour objet de définir un programme d'actions portant sur la sécurisation et la réduction de la consommation en eau potable suivant trois axes.

### Etude diagnostic sur les déversoirs

**d'orage de la ville de Guéret** afin de gérer et contrôler les rejets.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses d'investissement

**700 000 €** (budget principal)

**2 900 000 €** (budget eau et assainissement)

## Les perspectives 2024

- Etudes d'aménagement de voirie et de gestion des eaux pluviales sur l'avenue du Bourbonnais.
- Création d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable sur le lycée professionnel de Saint-Vaury.
- Réalisation de diagnostics des réseaux sur les communes de Guéret, Anzême, Jouillat, La Brionne et Saint-Léger-le-Guérotois.
- Travaux sur les déversoirs d'orage de la ville de Guéret pour la mise en conformité des rejets au milieu naturel.
- Diagnostics d'assainissement et zonage eaux pluviales ville de Guéret.
- Station de neutralisation Roudeau à Saint-Vaury.
- Diagnostics d'eau potable pour les communes de Saint-Eloi et La Brionne.
- Diagnostics d'assainissement pour Jouillat, Saint-Léger-le-Guérotois et La Brionne.
- Désinfection globale des réseaux d'eau potable de Saint-Sulpice-le-Guérotois.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Après 10 ans de fonctionnement du réseau aggl'Bus, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a souhaité engager une réflexion sur l'organisation de son réseau de transports collectifs avec pour objectif de maîtriser les dépenses tout en valorisant l'image du réseau.

**NOUVEAU**

**aggl'Bus**  
**passé à la carte numérique!**

**1** J'ACHÈTE MA CARTE  
 numérique rechargeable  
 à l'espace mobilité  
 Place de la Gare - Guéret

**2** JE VALIDE!

Je n'ai pas de carte ou ma carte est vide.  
 Dans le bus je peux prendre un ticket papier solo ou recharger ma carte en tickets solo ou duo.

Un trajet occasionnel?  
 Paiement possible par Carte Bancaire sur le valideur.

Et les titres actuels?  
 Ils sont valables jusqu'au 31/12/2023 ou échangeables à l'espace mobilité.

05 55 51 91 91  
 www.grandgueretmobilité.fr

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES  
 GRAND GUÉRET  
 aggl'Bus GRAND GUÉRET Mobilité

## Les missions du service

### Gestion du service Transport :

- Réseau urbain de l'Agglo ;
- Réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglo ;
- Réseau de transport scolaire.

### Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport :

- Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport ;

- Proposer des améliorations du service (urbain et scolaire) ;
- Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles.

### Superviser la gestion comptable du service :

- Contrôler les factures ;
- Contrôler l'exécution du service effectué par notre prestataire ;
- Suivre le Versement Mobilité ;
- Préparer le budget annuel ;
- Monter des dossiers de subventions.

Accusé de réception en préfecture  
 023-200034825-20240926-187\_24-DE  
 Date de télétransmission : 09/10/2024  
 Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**Réseau - Etude optimisation** : Phase 1 Diagnostic et analyse du réseau existant en service urbain et transport à la demande

**Billettique** : Mise en place de la billettique sur le réseau de transport urbain et de transport à la demande en phase pilote. Le système est piloté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités en partenariat avec le prestataire compétent dans ce domaine, à savoir l'entreprise KUBA.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**1 796 520 €**

dépenses d'investissement

**338 711 €**

recettes fonctionnement

**2 342 296 €**

recettes d'investissement

**277 518 €**

Fréquentation  
service régulier urbain

**90 311 montées**

Fréquentation  
Transport à la demande

**14 496 missions**

Fréquentation service  
régulier transport scolaire

**490 inscriptions**

année scolaire 2022 - 2023

## Les perspectives 2024

**Réseau** : poursuite de l'étude d'optimisation avec mise en place du scénario retenu en septembre 2024.

**Billettique** : Fin du déploiement de la billettique. Nouvelle-Aquitaine Mobilité assurera dans les années à venir une tarification combinée qui facilitera les déplacements des usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

# Direction du développement économique et touristique

## Les services de la Direction des services techniques :

- Développement économique
- Sports Nature
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières »

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

L'année 2023 s'est inscrite dans le prolongement de 2022 avec, une nouvelle fois, un accompagnement important des entreprises locales via les aides économiques, l'accueil d'entreprises au sein de nos pépinières et la vente de terrains en zones d'activités. 2023 a également été marquée par un partenariat fort avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine pour implanter de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire.

**Les RDV du dév éco**

**Mercredi 5 juillet 2023 à 19h**

Temps d'information et d'échanges sur l'activité économique au profit des entreprises du Grand Guéret

Vous voulez vous engager dans une maîtrise de vos dépenses énergétiques en recourant aux énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique et géothermie) ?  
Le CRER vous accompagne dans vos démarches.

avec le CRER  
Centre Régional des Energies Renouvelables

au Pôle Développement Economique et Touristique  
29 route de Courtille à Guéret

## Les missions du service

**Accompagner la création et le développement des entreprises.**

**Promouvoir et commercialiser les parcelles** des zones d'activités communautaires.

**Assurer une veille sur l'immobilier d'entreprises** notamment en vue de diriger des demandeurs vers les propriétaires de parcelles ou locaux à commercialiser.

**Contribuer à l'animation et à la bonne coopération entre tous les acteurs de l'action économique** locale et régionale.

**Assurer le suivi des partenariats avec l'Université de Limoges.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

**Organisation des rendez-vous de l'éco** : 6 petits déjeuners ou afterwork ont été organisés en 2023 sur des thèmes tels que la loi de finances 2023 ou les aides « énergies ». Une centaine de personnes issues des entreprises locales et des acteurs économiques ont participé à ces rencontres.

**Soutien aux entreprises** : en 2023, 22 entreprises ont été soutenues financièrement par l'Agglo dans le cadre de son règlement d'intervention.

**Vente de parcelles et reprise de crédits-baux** : L'Agglo a vendu 4 parcelles en zone industrielle, 2 biens immobiliers et 2 crédits-baux ont été rachetés par les entreprises.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**628 652 €**

dépenses investissement

**1 189 562 €**

recettes fonctionnement

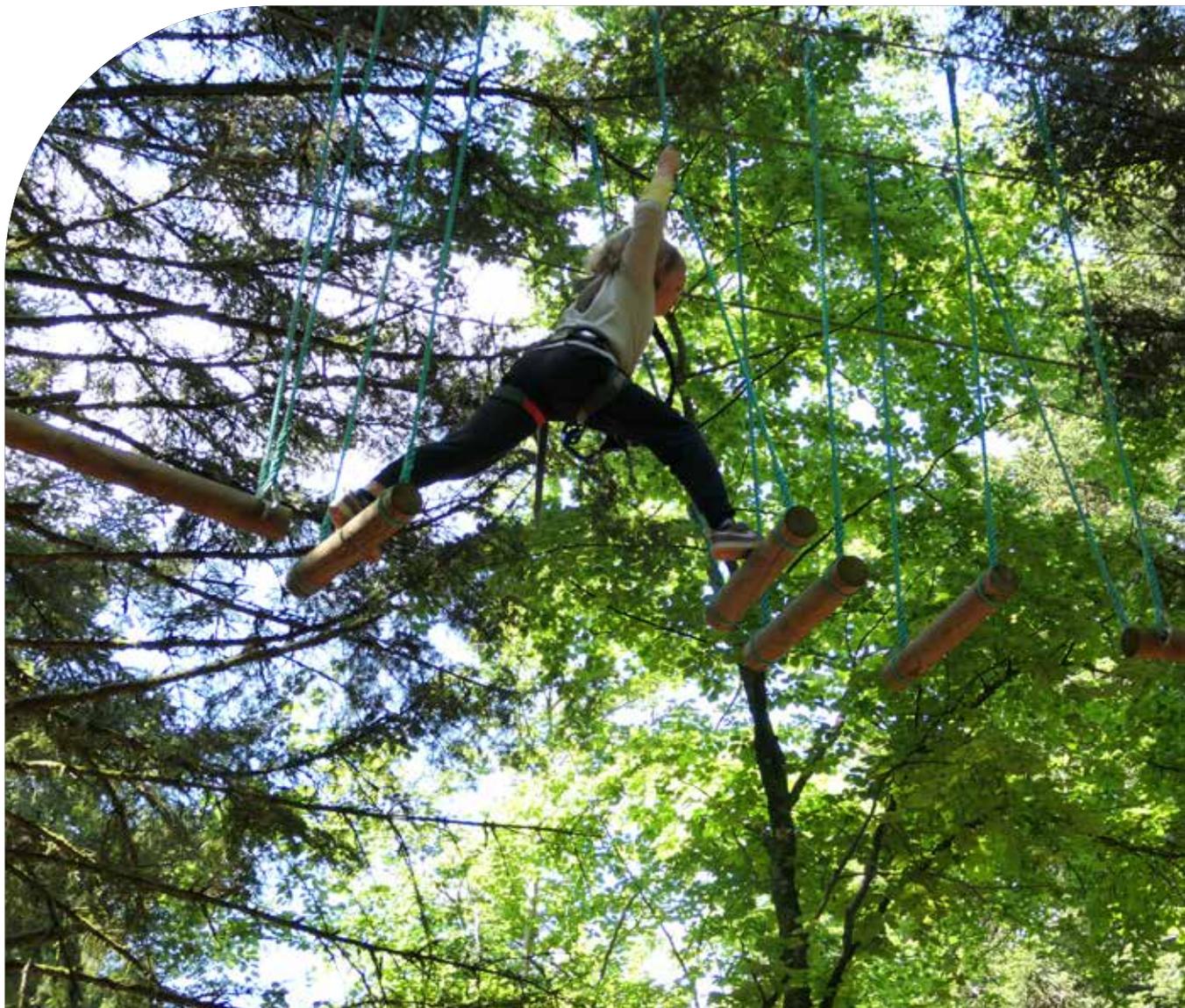
**2 775 596 €**

## Les perspectives 2024

L'année 2024 sera une nouvelle fois consacrée à l'accompagnement des projets d'implantation et/ou de développement des entreprises ainsi qu'à la mise en œuvre avec l'ensemble des EPCI creusois, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine du dispositif « Territoire d'Industrie ».

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Année de transition pour les sports de nature avec la réflexion engagée sur la nouvelle gouvernance à mettre en œuvre avec les acteurs locaux des sports de pleine nature. Conformément aux décisions des élus communautaires, le service a recentré ses activités sur l'aménagement et l'entretien des sites de pleine nature de la Station Sports Nature des Monts de Guéret et la gestion et l'encadrement des activités acrobatiques en hauteur sur le site du Parc Aventure de Chabrières.



## Les missions du service

**Coordonner les activités de pleine nature** sur le territoire.

**Gérer le Parc Aventure de Chabrières.**

**Entretien des sites et itinéraires de pratique des sports nature.**

**Accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature** sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

En 2023, l'équipe des sports de nature aura une nouvelle fois assuré l'entretien de plus de 1000 km de sentiers balisés (Randonnée pédestre, VTT et Trail) et assuré l'encadrement de la sécurité lors des périodes d'ouverture du parc aventure de Chabrières.

Une première phase de redéploiement des activités du service vers les acteurs locaux s'est opérée avec la convention de prêt des VTT à assistance électrique auprès de l'association Creuse Oxygène.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**124 537 €**

### Usagers du Parc Aventure

**2007**

recettes fonctionnement

**34 318 €**

recettes investissement

**29 120 €**

### Sentiers balisés

**1000 km**

## Les perspectives 2024

En 2024, le service poursuivra l'entretien des sites et itinéraires de la Station Sports Nature. Les agents créeront en interne un nouveau parcours « enfant » sur le site de parc aventure de Chabrières et interviendront sur une maintenance préventive et corrective sur les parcours existants (remplacement des cales, modification des plateformes, sécurisation de certains ateliers). Un nouveau partenariat avec une association locale sera mis en œuvre pour assurer les activités de location de matériels nautiques et l'encadrement de l'escalade au viaduc de Glénic.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

L'année 2023 aura de nouveau enregistré une augmentation de la fréquentation du Parc Animalier pour retrouver un niveau équivalent à 2019. Le site a également bénéficié de travaux importants de sécurisation des enclos avec notamment la réfection complète des clôtures de l'enclos des Sources. L'équipe du Parc, soutenue par l'équipe des sports nature, aura largement contribué à la réalisation de travaux d'amélioration avec notamment la création d'un nouvel enclos pour les alpagas.



## Les missions du service

**Une vocation d'information et de formation** Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant qu'est le loup, le Parc est aussi destiné à le faire mieux connaître. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## Les actions phares de 2023

### Réalisation de travaux de sécurisation.

En lien avec les services préfectoraux, l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts, les services techniques communautaires ont assuré la conduite des travaux de sécurisation sur les principaux enclos du parc, sujets à des chutes régulières d'arbres pouvant endommager les clôtures. L'enclos des Sources, qui

accueille la meute de loups la plus importante du parc a bénéficié des principaux investissements pour un montant total de 200 000 € en 2023. Les travaux se poursuivront en 2024.

### Création de l'enclos des alpagas.

Jusque là hébergés dans l'enclos habité, dans un espace non boisé, les alpagas ont été déplacés dans un enclos créé pour eux dans un

espace boisé et ombragé avec un abri en bois réalisé par l'équipe du parc.

Comme chaque année, le parc a accueilli de nombreux visiteurs à l'occasion de la **Journée Médiévale** de mai avec plus de 1400 entrées, et du **marché de Noël** en décembre avec plus de 6000 visiteurs sur le 1er week-end.

## Les chiffres clés de 2023

### Budget

dépenses fonctionnement

**708 746 €**

dépenses investissement

**145 590 €**

### Nombre de visiteurs

**44 694**

recettes fonctionnement

**621 439 €**

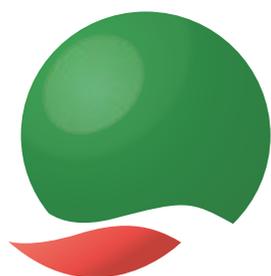
recettes investissement

**17 536 €**

## Les perspectives 2024

En 2024, les travaux de sécurisation se poursuivront et seront accompagnés de travaux d'amélioration et d'agrément. Deux nouvelles activités vont également être mises en place : les anniversaires pour les enfants de 5 à 12 ans et les animations « soigneur d'un jour ». La boutique fera également l'objet d'un réassort complet des collections plus en phase avec les attentes du public.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



# L'Agglo

Grand Guéret  
Communauté

9 avenue Charles de Gaulle - BP 302  
23006 GUERET Cedex  
Tel. 05 55 41 04 48  
direction.generale@agglo-grandgueret.fr  
**www.agglo-grandgueret.fr**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240926-187\_24-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024